

Données d'entrée – Modèle pour familles d'accueil

Salaires horaires du travailleur de soutien de première ligne	19,00 \$
Cotisations – RPC et AE	9,18 %
Congés de maladie – 6 jours par année	2,31 %
Vacances – équivalent de 3 semaines	6,00 %
Formation annuelle – 3 jours	1,15 %
Jours fériés – 13 jours	5,00 \$
Vacances (rempl. du personnel) – 2 semaines	4,00 %
Taux quotidien – Aide à l'emploi et au revenu	28,60 \$
Modificateur des frais de services de jour	10%
Fréquentation régulière d'un programme de jour – Nombre de jours (0-5)	5
Géré par l'organisme	Oui
Lieu du placement	Région urbaine

Modèle pour les services de cohabitation

Taux individuel par niveau	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
Honoraires du fournisseur de services de cohabitation	60,45 \$	65,49 \$	75,56 \$	80,60 \$	85,64 \$	90,68 \$	110,83 \$
Heures de soutien par semaine	-	4.00	8.00	12.00	12.00	16.00	16.00
Frais de soutien – Salaires	\$	13,79 \$	27,59 \$	41,38 \$	41,38 \$	55,17 \$	55,17 \$
Frais de soutien – Déplacements, urbain	\$,85 \$	1,71 \$	2,56 \$	2,56 \$	3,42 \$	3,42 \$
Frais de soutien – Déplacements, rural	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais de soutien – Déplacements, Nord	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ajust. pour fréquentation prog. de jour	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais de l'organisme :							
Soutien du programme	20,90 \$	20,90 \$	20,90 \$	20,90 \$	20,90 \$	20,90 \$	20,90 \$
Administration	12,09 \$	12,09 \$	12,09 \$	12,09 \$	12,09 \$	12,09 \$	12,09 \$
Total – Indemnité quotidienne	93,44 \$	113,12 \$	137,85 \$	157,33 \$	162,57 \$	182,26 \$	202,41 \$
Programme des services d'intégration communautaire des personnes handicapées – Dépenses annuelles pour les services de cohabitation	34 105,60 \$	41 228,80 \$	50 315,25 \$	57 498,45 \$	59 338,05 \$	66 524,90 \$	73 879,65 \$
Ajouter : Taux quotidien – Aide à l'emploi et au revenu	28,60 \$	28,60 \$	28,60 \$	28,60 \$	28,60 \$	28,60 \$	28,60 \$
Taux d'indemnité quotidienne nette	122,04 \$	141,72 \$	166,45 \$	186,13 \$	191,17 \$	210,86 \$	231,01 \$
Coût annuel pour le Ministère (Services d'intégration communautaires des personnes handicapées et allocation pour le loyer de l'AER)	44 544,60 \$	51 727,80 \$	60 754,25 \$	67 937,45 \$	69 777,05 \$	76 963,90 \$	84 318,65 \$
Revenu annuel du fournisseur de services de cohabitation	32 503,25 \$	34 342,85 \$	38 018,40 \$	39 858,00 \$	41 697,60 \$	43 537,20 \$	50 891,95 \$

DONNÉES POUR LE MODÈLE

Salaires horaires des travailleurs de première ligne – Standard	19,00 \$
Avantages sociaux	1,74 \$
Jours fériés (heures supplémentaires en sus)	1,43 \$
Congés (remplacement du personnel)	1,14 \$
Jours de congé de maladie (remplacement de personnel)	0,44 \$
Formation annuelle (remplacement de personnel)	0,22 \$
Congés du personnel de remplacement	0,07 \$
<u>Avantages sociaux du personnel de remplacement</u>	<u>0,17 \$</u>
<u>Coût par heure de soutien – heures normales</u>	<u>24,20 \$</u>

Oui

Non

Région urbaine

Région rurale

Nord

6,00 \$ par quart

0,43 \$ par km

105 % Rajustement

30 km par quart

0
1
2
3
4
5